

Annexe n° 8**Cas atypiques - Envoi postal à l'adresse personnelle de la notice de vote****I - Par les IA ou rectorats ou établissements relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche****A. Agent en position particulière**

La notice de vote devra être adressée aux agents par l'administration centrale, le rectorat, l'inspection académique.

Congé parental
Congé de présence parentale
Congé de formation professionnel indemnisé
Stages longs des instituteurs
Congé de formation professionnel non indemnisé
CLM non imputable au service
CLD non imputable au service
Grave maladie
Congé sans traitement
CLM imputable au service
CLD imputable au service
Cessation de fonction en attente de décision
Exclusion temporaire sans traitement
Suspension avec demi-traitement
Suspension avec plein traitement

B. Agent déchargé à 100 %

Décharge syndicale (100 %)
Décharge syndicale (100 %) pour Agape (Table TSA)

À l'exception des décharges de directeurs d'école ou directeurs spécialisés maîtres formateurs

C. Agent affecté dans un établissement privé sous contrat**II - Par le prestataire****Les enseignants affectés 1er degré et 2nd degré sur une zone**

La notice de vote devra être adressée à l'adresse personnelle de l'agent.

Remplaçants 1er et 2nd degré affectés sur zone et qui n'ont pas une affectation avec la modalité (AFA).